

## Compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 25 juin 2021

**Présents** : Pascale MONAT, Isabelle LUGNE, Christian GEORGES, Louis CANUT, Patrice PERRET, Bernard GARDETTE, Christine CANUT, Sylvie VITRANT, Cindy FAURE

**Absents excusés** : Gérard SAVATIER, Hubert PONCET

**Secrétaire de séance** : Louis CANUT

**Le conseil municipal a lieu dans la salle des fêtes pour respecter les mesures de distanciation liées à la crise sanitaire de la COVID 19.**

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance selon l'ordre du jour adressé le 22 juin 2021 par voie électronique.

**Ordre du jour** :

*Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21 mai 2021,*

1. Tarifs de location et règlement intérieur de l'utilisation des salles
2. Règlement du cimetière
3. Travaux en cours
4. Annulation délibération Droit de préemption
5. Questions diverses

---

### **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21 mai 2021**

Il est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire indique que Mr SAVATIER Gérard donne pouvoir au Maire, pour voter en son nom.

---

### **1. Tarifs de location et règlement intérieur de l'utilisation des salles** :

Mme le Maire explique que l'état des lieux de la salle des fêtes, qui se faisait précédemment par la secrétaire de Mairie, peut se faire par Chantal CHAGNON, l'agent d'entretien. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme le Maire explique que les frais inhérents à la salle des fêtes et notamment l'électricité sont exorbitants. De plus, elle indique que la salle est désormais aménagée d'un système audio et vidéo performant. Elle propose au conseil municipal de revoir les tarifs de cette salle.

Concernant le **nettoyage**, Mme le Maire propose de mettre un forfait nettoyage. Après discussion, le tarif de 50€ est retenu.

Concernant le **chauffage**, Mme le Maire propose plusieurs solutions ;

- La mise en place d'un monnayeur. Chaque locataire se verra remettre un nombre de jetons et il payera les jetons utilisés (voir commune de Les Salles : 3.33€ le jeton pour 2h de chauffage),
- La mise en place d'un forfait hiver.

Après discussions, il est décidé d'appliquer un forfait chauffage de 50€ pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

La caution passe à 800€ en raison de l'aménagement de l'équipement audio et vidéo de la salle. Mme le Maire propose de faire une gratuité par an de la salle à tous les élus. Accepté à l'unanimité.

	<b>Locaux loués</b>	<b>Tarifs 2020</b>	<b>Tarifs 2021</b>
<b>Habitants de la commune</b>	Auvent	70 €	<b>70 €</b>
	Auvent + cuisine de la salle des fêtes	150 €	<b>150 €</b>
	Salle des fêtes + cuisine	170 €	<b>200 €</b>
	Salle des fêtes + cuisine + auvent	190 €	<b>220 €</b>
<b>Associations de la commune</b>	Salle des fêtes + cuisine + auvent	80 €	80 €
<b>Gratuité 2 fois par an</b>			
<b>Hors commune</b>	Auvent	100 €	100 €
	Auvent + cuisine de la salle des fêtes	180 €	190 €
	Salle des fêtes + cuisine de la salle des fêtes	200 €	230 €
	Salle des fêtes + cuisine + auvent	220 €	250 €
<b>Entreprises commerciales (vente + exposition)</b>	Salle des fêtes + cuisine	200 € 1 jour 300 € 2 jours 70 € par jour supplémentaire	200 € 1 jour 300 € 2 jours 70 € par jour supplémentaire
<b>Cérémonies, vins d'honneur, réunion d'entreprises</b>	Salle des fêtes + cuisine	70 €	70 €

**Forfait nettoyage : 50 €**

**Forfait chauffage 1/10 au 30/04 : 50€**

**Caution location : 800 €**

**Gratuit 1 fois par an / élus**

**Accueil Temporaire** : pour les séminaires 18€ la chambre + taxe de séjour en vigueur et 80€ la salle / jour et 50€ la demi-journée

**Local jeune** : pas de location. Cette salle est utilisée par le centre de loisirs de St Just en Chevalet.

**Salle des associations** : pas de location. Cette salle est dédiée gratuitement aux associations de la commune.

**2- Règlement intérieur du cimetière** : Mme le Maire explique qu'elle a repris dans le détail certains paragraphes du règlement intérieur du cimetière. Après lecture, il est acté à l'unanimité.

**3. Travaux en cours** : Mme le Maire présente un devis estimatif de l'entreprise Guy Pierre CHERBLANC concernant des travaux de peinture...

- **Salle des jeunes** : 2 portes et 2 fenêtres, l'agent technique pourra le faire.

- Préau de la Marpa : 3 poteaux, 1 ferme et 1 traverse, sera fait par Guy Pierre CHERBLANC
- Auvent de la salle des fêtes : 3 poteaux, 1 ferme et 2 traverses, sera fait par Guy Pierre CHERBLANC
- Auvent parvis de la mairie : l'agent technique pourra le faire.

**4. Annulation délibération Droit de préemption** : Suite à la délibération N° DE\_2021\_04\_07 en date du 2 avril, concernant l'instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune, la Préfecture de la Loire a envoyé un mail indiquant que notre délibération ne précisait pas les raisons pour lesquelles la commune a décidé d'appliquer le droit de préemption.

Mme le Maire indique que le droit de préemption simple a été mis en place lors de l'adoption du PLU. La délibération est donc caduque et a été retoquée par la Préfecture. La commune doit faire un droit de réserve de foncier. Il faudrait donc faire une modification de PLU pour réserver une parcelle. Il faut donc se renseigner auprès de la DDT et d'un géomètre.

#### **5. Questions diverses :**

**Appartement de la mairie** : Problème de fuites d'eau. Eric GARDETTE doit aller voir sur place.

**Demande de Mr Dall'o** : Mr Dall'o souhaite acheter une partie de chemin et un morceau de parcelle à la Brunelin faisant partis des communaux. Le conseil municipal ne donne pas un avis favorable à cette demande.

**Demande de Mr TUFFET Jean** : Il souhaite faire une cérémonie concernant Alice ARTEIL en commun entre ST JUST EN CHEVALET et ST ROMAIN D'URFE. Le Conseil Municipal donnera un avis quand tous les élus seront réunis.

**Le TOPOGUIDE** : Il sera mis en vente au sein de la CCPU au tarif de 20€.

Bernard GARDETTE fait un point sur la réunion du syndicat mixte des eaux de la Bombarde qui a eu lieu le 23 juin 2021.

#### **- Tarification de l'eau :**

- La part fixe (abonnement) passe de 86,54€ HT à 87,00€ HT (0,53 % d'augmentation) soit 91,78€ TTC
- Le prix du m<sup>3</sup> passe de 1,62€ HT à 1,64€ HT soit 1,78€ TTC

#### **- Retrait de Loire Forez Agglomération :**

- Convention de transfert : La répartition sera de 38% pour LFA et 62% pour le syndicat.
- Convention de vente de l'eau : (jusqu'au 30/09/2025)
  - de 0 à 300 000 m<sup>3</sup> : 78 cts
  - au-delà de 300 000 m<sup>3</sup> : 75 cts

Vente d'une consommation minimum de 450 m<sup>3</sup>/jour pour des raisons sanitaires dans les canalisations

- Ecriture d'un avenant avec SAUR concernant les 22 communes du syndicat.

#### **- Mise à disposition de personnel :**

- La secrétaire est embauchée par la Communauté de Communes du Val d'Aix et d'Isable qui facturera une prestation au syndicat (2 jours/semaine suivant besoins)
- 43% du temps de travail de l'ingénieur sera pris en charge par LFA ainsi que des frais (véhicule, carburant, assurance ...)

Bernard GARDETTE tient à signaler que le barrage est plein (538 000 m<sup>3</sup>).

Un point sur les projets de travaux de l'année 2021 a été présenté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h45.

Tous les Conseils municipaux sont consultables sur le site de la commune : [saintromaindurfe.fr](http://saintromaindurfe.fr)

Madame le Maire  
Pascale MONAT

Le secrétaire de séance  
Louis CANUT